

Un soutien compétent en cas d'absences

Une réaction rapide est la méthode la plus fiable en cas d'incapacité de travail. Dans le cadre de la vaste offre de services en matière de gestion de la santé dans l'entreprise, les sociétés assurées auprès d'AXA peuvent, dès le début du délai d'attente, compter sur une évaluation compétente et une intervention centrée sur les objectifs en cas d'absences.

Offre

Le Care Management implique une prise de contact précoce et répétée avec une personne se trouvant en incapacité de travail, de manière à la réinsérer le plus tôt possible et durablement dans le processus de travail. AXA met à disposition l'infrastructure nécessaire ainsi qu'un nombre adéquat de spécialistes formés aux questions suivantes:

- Réinsertion
- Réadaptation
- Coordination
- Absentéisme
- Lutte contre les abus
- Expertise médicale
- Conseil juridique

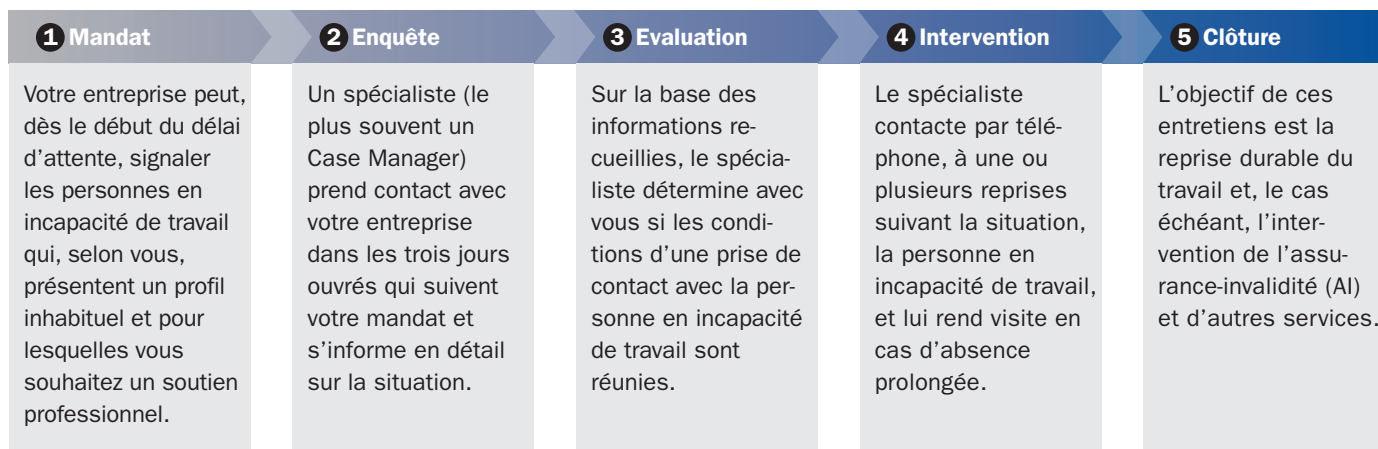
Avantages pour votre entreprise

- Détection précoce des incapacités de travail de longue durée
- Retour plus rapide au poste de travail
- Economies d'indemnités journalières
- Prévention des absences
- Soutien technique compétent

Avantages pour vos collaborateurs

- Recouvrement de la capacité totale ou partielle de travail
- Placement à un poste de travail adapté à l'état de santé/travail aménagé
- Prévention de l'incapacité de travail de longue durée
- Reconnaissance et motivation
- Soutien technique compétent

Déroulement du Care Management



En cas d'expertise médicale et de recours au conseil juridique, les étapes 3 à 5 sont sans objet.

Le facteur temps

Si un collaborateur est dans l'incapacité de travailler, une intervention rapide est nécessaire. Plus le temps passe, plus les chances de réussite de la réinsertion diminuent, et plus les coûts augmentent en conséquence. C'est pourquoi il est judicieux d'agir le plus tôt possible. Pour cela, vous pouvez recourir au Care Management, le service proactif d'AXA.

Critères d'accès

Si vous avez conclu une assurance d'indemnité journalière en cas de maladie ou une assurance-accidents obligatoire auprès d'AXA et qu'un collaborateur est absent, vous pouvez bénéficier des services du Care Management. Pour cela, un des aspects ci-dessous doit s'appliquer à votre collaborateur:

- Signes précurseurs d'une incapacité de travail durable
- Brèves absences répétées par le passé
- Absences non motivées et/ou inexplicables
- Mauvais pressentiment

Conseil juridique

Votre interlocuteur transmet vos questions aux spécialistes d'AXA-ARAG, lesquels vous fournissent ensuite des informations juridiques par téléphone dans les cas suivants:

- Délais de résiliation
- Périodes d'interdiction de résiliation
- Obligation de poursuivre le versement du salaire
- Réduction de vacances en cas de maladie ou d'accident
- Droits de l'employeur

En tant que client AXA Plus, vous avez à tout moment accès à la plate-forme en ligne MyRight.ch. Inscrivez-vous gratuitement sur AXA.ch pour profiter du programme de fidélisation.

Réseau de médecins

Afin de clarifier les questions médicales, notamment en ce qui concerne l'incapacité de travail, AXA peut vous mettre en contact avec un réseau de médecins dans les plus brefs délais. Votre interlocuteur enregistre votre requête et se charge de lancer la procédure.

Offre de services

En tant qu'entreprise assurée auprès d'AXA, vous disposez gratuitement des services du Care Management. Après la déclaration d'accident/de maladie, adressez-vous à l'interlocuteur responsable du traitement du cas de prestation. Si celui-ci n'est pas disponible, vous pouvez transmettre vos mandats via Sunetplus ou sur le site AXA.ch/care-management

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357
8401 Winterthur
24 heures sur 24:
0800 809 809
AXA.ch
AXA Assurances SA

Retrouvez-nous également sur les plates-formes suivantes à l'adresse AXA.ch/SOM:

